

Quand et comment détruire les couverts végétaux avant maïs ?

La décision de détruire un couvert végétal est à étudier aux cas par cas, selon les conditions de l'année et les objectifs que vous vous êtes fixés.

Règles générales

Voici quelques règles générales à adapter selon les espèces du couvert, type de sol et travail du sol

- Objectif : trouver un compromis entre permettre au couvert de jouer pleinement son rôle agronomique et ne pas pénaliser le potentiel du maïs
 - Destruction d'un couvert avec graminées et/ou crucifères 3 semaines à 1 mois avant le semis du maïs
 - Pour une destruction mécanique, viser les stades de sensibilité du couvert : floraison ou épiaison
 - Planifier la destruction pour faire coïncider la minéralisation de l'azote du couvert avec les besoins du maïs
 - Un couvert de légumineuses peut restituer 30-40UN au maïs
-
- Exemple de la restitution d'éléments minéraux d'un couvert de féverole (semis 01/11/2020, pesée 24/03/2021)

I CARACTÉRISTIQUE DU COUVERT

Matière sèche aérienne (t/ha)

6,3

Azote piégé total (kg/ha)

200

I RESTITUTIONS DU COUVERT AU SOL

(kg/ha, éléments disponibles pour la culture suivante)

Azote (N)

80

Informations sur la dynamique de minéralisation



Phosphore (P_2O_5)

30

Potasse (K_2O)

215

Soufre (SO_2)

15

Magnésium (MgO)

20



Quand détruire ?

Dates règlementaires à respecter selon votre situation :

- Certification OCACIA : destruction à partir du 15 février (ou 1^{er} février si présent 12 semaines)
- Zone vulnérable : couvert doit être maintenu 2,5 mois. Si couvert 100% légumineuses, destruction après le 1^{er} février

Avantage d'une destruction précoce :

- Préserve la disponibilité en eau pour le maïs, notamment en cas de début de cycle peu arrosé
- Assure une décomposition suffisante pour ne pas gêner le semis de maïs
- Permet un réchauffement du sol
- Limite le potentiel effet dépressif sur le maïs, notamment si couvert de graminées
- Pas de risque de faim d'azote car couvert non lignifié

Avantage d'une destruction tardive :

- Protection érosion maximale en cas de fortes pluies printanières
- Meilleure préservation des sols sensibles à la battance ou à la reprise en masse
- Destruction mécanique plus facile si couvert plus développé
- Enrichissement du sol en humus car biomasse maximisée et rapport C/N augmenté
- Compétition dans le temps sur les adventices

Si un labour est prévu pour le semis du maïs, détruire le couvert par broyage ou déchaumage en amont, et labourer au plus proche du semis. Cela évite d'enfourer un couvert vert en profondeur, dont la mauvaise décomposition serait préjudiciable pour le maïs.

Dans tous les cas, détruire sur un sol bien réessuyé pour préserver la structure du sol et assurer un bon enracinement du maïs.



Comment détruire ?

Le mode de destruction sera dicté par le type de couvert, la densité de végétation et les conditions météorologiques.

La destruction chimique n'est pas automatique.

Destruction mécanique

Destruction chimique :

- Glyphosate autorisé en non-labour à la dose de 1080g/ha/an
- zone vulnérable : destruction chimique autorisée uniquement si 3 ans de non labour
- facile à mettre en œuvre
- débits de chantiers importants
- peu dépendant de l'humidité du sol
- association de 2-4D avec le glyphosate pour améliorer efficacité sur dicotylédones
→ respecter un délai minimum de 15 jours avant implantation maïs